

Programme d'adaptation des habitations et des véhicules (PAHV) - Demande d'adaptation d'une habitation (construction)

Vue d'ensemble du programme

Financé par le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité du gouvernement de l'Ontario, le Programme d'adaptation des habitations et des véhicules de la Marche des dix sous du Canada fournit du financement pour les adaptations de base des habitations et / ou des véhicules. En réduisant ou éliminant les obstacles physiques qui créent des risques de sécurité pour les personnes, les modifications, les adaptations, et les appareils permettent aux enfants et aux adultes qui ont des restrictions motrices de continuer de vivre dans leur domicile, d'éviter la perte d'emploi, et de participer dans leur communauté.

Le PAHV fournit du financement pour l'acquisition de solutions de base et essentielles visant à éliminer les obstacles physiques que l'on retrouve dans une habitation et qui sont liés directement au handicap et aux restrictions actuelles à la mobilité d'un demandeur. Tous les éléments prescrits et / ou cités qui ne sont pas directement liés à l'accessibilité et à l'élimination des obstacles ne seront pas financés par le programme et seront à la charge du demandeur.

Le financement n'est pas garanti lorsque vous présentez une demande dans le cadre du programme PAHV. Le financement accordé dépendra des sommes disponibles et de l'admissibilité de votre demande. Aussi, les demandes reçues sont classées par ordre de priorité après l'évaluation des besoins des demandeurs.

Le Programme **n'approuvera pas le remboursement** de frais découlant de modifications réalisées avant que le personnel du programme n'en ait donné l'autorisation.



Un demandeur admissible doit :

- Être un résident permanent de l'Ontario. Les résidents temporaires et les visiteurs (p. ex. : les touristes, les étudiants, les travailleurs étrangers qui ont un permis d'exercice, etc.) ne sont pas admissibles.
- Être dans le besoin financier (revenu de ménage combiné de moins de 60 000 \$)
 - Pour les moins de 18 ans, il s'agit du revenu familial combiné du(des) parent(s)/ tuteur(s) du demandeur
 - Pour les personnes de plus de 18 ans, il s'agit du revenu familial combiné du demandeur et de son conjoint/partenaire de vie
 - Les demandeurs (et leurs conjoints / partenaires de vie / tuteurs le cas échéant) dont le revenu annuel dépasse 35 000 \$ doivent contribuer aux frais de la (des) modification(s).
- Avoir un handicap permanent continu ou récurrent qui entrave la mobilité et entraîne des restrictions importantes des activités de la vie quotidienne (manger, le bain, la toilette, le transfert, et la mobilité) et/ou entrer et sortir de son habitation pour accéder aux soins médicaux essentiels ou aux services communautaires.
- Être un propriétaire qui répond aux critères d'admissibilité du programme qui fait une demande pour une adaptation de son habitation;
OU
- être un propriétaire qui fait une demande pour une adaptation de son habitation au nom d'un membre de la famille qui répond aux critères d'admissibilité du programme.

- Si vous êtes propriétaire et que vous faites une demande au nom d'un membre de votre famille, vous devez inclure un consentement écrit pour la (les) modification(s) demandée(s).

Si vous êtes admissible, vous pouvez faire une demande pour recevoir :

- Une aide financière allant jusqu'à un maximum de 15 000\$ à vie pour des modifications ou des adaptations domiciliaires, ou pour l'installation d'appareils dans l'habitation.

Projets de modification domiciliaire (construction) admissibles

Veillez noter que l'équipement est souvent la solution la plus élémentaire et essentielle pour éliminer les obstacles. Les projets de construction ne seront considérés qu'en **dernier recours** et doivent être recommandés par un ergothérapeute. Pour qu'un projet de construction soit examiné en vue de déterminer son admissibilité, un ergothérapeute doit détailler l'équipement de base et essentiel qui a été essayé et expliquer pourquoi il n'a pas convenu.

Pendant la construction, si des problèmes surviennent tels que, mais sans s'y limiter, des dégâts d'eau, de la moisissure, des champignons, des termites, des éléments non conformes au code provincial ou aux normes de sécurité, des problèmes électriques ou de plomberie, ceux-ci relèvent de la responsabilité du propriétaire, et non de la Marche des dix sous du Canada.

Projets de modification (construction) d'habitation :

- Élargissement des portes et/ou remplacement des portes conventionnelles par des portes coulissantes ou pliantes
- Adaptations dans la cuisine
 - Par exemple, le réaménagement de la cuisine, l'abaissement ou l'élévation de l'équipement de cuisine et des armoires
- Salle d'eau conçue selon des normes d'accessibilité universelles plutôt que des normes conventionnelles de salles de bain et de salles de toilette

- Par exemple, une douche sans seuil, l'élargissement de la porte, des panneaux de douche étanches, des barres d'appui, une douchette à main sur une barre coulissante, un revêtement de sol antidérapant, un lavabo accessible en fauteuil roulant, une toilette accessible
- Les demandes d'adaptation de salle de bain qui ne servent pas directement à accroître l'accessibilité et à éliminer des obstacles ne seront pas financées par le programme et seront à la charge du demandeur.
- Remarque : Lorsqu'une modification de salle de bain est nécessaire, mais que la structure de la salle de bain ne peut pas accueillir une douche sans seuil, le programme ne tiendra compte que du financement requis pour fournir les équipements transférables (par exemple, une douche portable à roulettes) qui auront été recommandés par un ergothérapeute.

Demandes non admissibles

Le programme n'est pas en mesure de financer les demandes suivantes :

- L'achat d'une habitation
- Les projets de construction pour les maisons nouvellement construites
- Les améliorations d'ordre esthétique, les mises à niveau ou les réparations effectuées dans l'habitation
- La construction de pièces supplémentaires
- Une deuxième sortie accessible (qui n'est pas requise en vertu du Code du bâtiment de l'Ontario)
- Les barres d'appui avec ventouses
- Les baignoires à accès facile
- Les douches à accès facile
- Les frais de réapprovisionnement et les frais de retour

Documents requis

N'envoyez pas de documents originaux, car les documents ne peuvent pas vous être retournés. Aussi, supprimez ou caviardez les numéros d'assurance sociale (NAS) de toute documentation soumise.

- 1) Une demande signée
- 2) Une preuve de revenu
- 3) Une lettre d'évaluation d'un ergothérapeute **ou** e formulaire Vérification d'un handicap
- 4) Deux devis concurrentiels
- 5) Une preuve de propriété domiciliaire
- 6) Des photos prises avant le début des travaux, y compris des dessins et des mesures

1. Demande signée

Veillez remplir la demande ci-dessous et vous assurer que le formulaire est signé par le demandeur ou le procureur/mandataire spécial actuellement en fonction du demandeur.

2. Preuve de revenu acceptable

Les demandeurs qui ont un revenu combiné de **plus de 35 000 \$** (jusqu'à un maximum de 60 000 \$) doivent soumettre :

- Déclaration d'impôt T1 générale (pour la plus récente année d'imposition)

Les demandeurs qui ont un revenu combiné **de moins de 35 000 \$** doivent soumettre UN des documents suivants :

- Déclaration d'impôt T1 générale (pour la plus récente année d'imposition)
- Aide sociale (RRAG, POSPH, programme Ontario au travail)
- Avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada (pour la plus récente année d'imposition)
- Sommaire des impôts pour l'année d'imposition en cours

3. Évaluation d'un ergothérapeute

Un ergothérapeute doit rédiger une lettre d'évaluation OU un formulaire Vérification d'un handicap disponible sur notre site Web (www.marchofdimes.ca/hvmp). La lettre doit aussi inclure les informations suivantes:

- Le handicap du demandeur
- Le ou les dispositif(s) de mobilité principal(aux) que le client utilise à domicile
- Une description de la façon dont son handicap affecte sa capacité à accomplir de manière indépendante les activités de la vie quotidienne, telles que manger, se laver, aller aux toilettes, les transferts et la mobilité
- La recommandation relative à des appareils, des adaptations et/ou des modifications, et comment ces éléments élimineront les obstacles
- Les soutiens internes et externes (personnes ou services) qui sont offerts au client

Pour les projets de construction, l'ergothérapeute doit **exclure toutes les options de base et essentielles avant de recommander des modifications majeures**, et fournir également les informations suivantes :

- Une liste détaillée de l'équipement qui a été testé et les raisons pour lesquelles il n'était pas approprié
- Pour les modifications de salle de bain au deuxième étage : une explication des procédures permettant au client de monter les escaliers en toute sécurité et de manière autonome pour accéder à la salle de bains située à un autre niveau, une description du plan pour traiter le changement de niveau à l'intérieur de la maison, ainsi qu'un plan à long terme pour le client lorsqu'il ne pourra plus monter les escaliers.

Pour trouver un ergothérapeute, demandez à votre médecin de famille ou communiquez avec les Santé à domicile Ontario au 310-2222 (aucun indicatif régional requis). Ces derniers pourront vous recommander des services d'ergothérapie financés par des fonds publics dans votre

communauté. Vous pouvez aussi trouver de plus amples renseignements en ligne sur la façon de trouver un ergothérapeute à l'adresse : <https://otontario.ca/find-an-ot/>.

4. Deux devis pour les projets de modifications domiciliaires

Deux devis concurrentiels sont requis. Chacun des devis doit contenir des renseignements qui portent sur des travaux d'envergure similaire. Dans le cas d'une salle de bain, un entrepreneur peut fournir son propre devis. Il peut aussi consulter le document Étendue des travaux relatifs à une salle de bain (Bathroom Scope of Work), qui est disponible en ligne, ou communiquer avec le personnel qui gère le Programme d'adaptation des habitations et des véhicules. Tous les devis doivent comprendre les renseignements suivants :

- Le nom, l'adresse, et les coordonnées de l'entrepreneur ou du fournisseur
- Des spécifications ou des dessins (y compris des mesures)
- Une description détaillée du projet avec des détails sur le travail à faire
- Une ligne distincte pour les frais de permis applicables, au besoin
- Une ligne distincte pour chaque produit commercial fourni, la quantité, le coût unitaire et les taxes applicables
- Une ligne distincte pour tous les matériaux requis, la quantité, le coût unitaire et les taxes applicables
- Une ligne distincte pour tous les sous-traitants agréés par la CSPAAAT dont les services seront requis, avec le coût et les taxes applicables
- Une ligne distincte pour les frais de main-d'œuvre et les taxes applicables
- Une description précise de toutes les garanties
- Un horaire de travail, y compris les dates de début et de fin des travaux
- Le nom des responsables du nettoyage, une fois les travaux terminés

Tous les devis pour les travaux de construction doivent inclure **un ou des certificat(s) de la CSPAAT**. La MDSC agit en tant que tiers payeur; par conséquent, il n'y a pas d'exemption pour les travaux de construction résidentielle parce que le propriétaire ne paie pas l'entrepreneur : la MDSC émet le paiement en tant que tiers payeur.

Remarque : Tous les travaux de nature électrique prévus doivent être réalisés par un entrepreneur-électricien titulaire d'un permis. Cet élément peut être vérifié sur le site Web de l'Electrical Safety Authority (ESA).

Tous les fournisseurs doivent être en mesure de recevoir le paiement par transfert électronique de fonds (TEF).

5. Preuve de propriété immobilière

Tous les demandeurs qui sollicitent du financement pour des projets de construction doivent soumettre une facture de taxe foncière pour le domicile en cours de modification.

Si vous êtes propriétaire d'une habitation et que vous présentez une demande au nom d'un membre de votre famille, vous devez joindre à la demande le consentement écrit de la personne qui bénéficiera des modifications domiciliaires demandées.

Prenez note que si vous êtes propriétaire d'une copropriété, vous devez inclure une lettre du conseil d'administration de votre immeuble en copropriété qui approuve votre projet de construction. Veuillez vous référer à l'article 98 de la Loi sur les condominiums. Les frais que le conseil d'administration de l'immeuble en copropriété pourrait exiger ne sont pas couverts par la Marche des dix sous du Canada.

6. Photos prises avant le début des travaux, dessins et mesures

Pour les projets de construction domiciliaire, les documents suivants doivent être inclus :

- Des photos de l'espace entier avant le début des travaux
- Des dessins et des mesures fournis par l'installateur

Envoi de votre demande et des documents justificatifs

Soumettez votre demande remplie et signée, ainsi que vos documents justificatifs, au Programme d'adaptation des habitations et des véhicules. Les demandes de financement incomplètes ne seront pas traitées. Nous tenterons de communiquer une seule fois avec le client ou la principale personne-ressource désignée, le cas échéant, pour obtenir des renseignements manquants.

Prenez note que les demandes envoyées par courrier postal sont réacheminées à une boîte postale. Vous n'avez aucun avantage à payer des frais supplémentaires pour envoyer votre demande par « poste prioritaire » ou par « courrier recommandé ». Cela n'accélérera pas la réception du document et aucun employé affecté à la gestion du programme ne pourra signer pour confirmer la réception de votre lettre.

Adresse postale :

La Marche des dix sous du Canada
920 Commissioners Rd East
London, ON N5Z 3J1

Courriel :

hvmp@marchofdimes.ca

Téléphone :

1-877-369-4867

Télécopieur :

519-432-4923



Type de demande de financement

Que demandez-vous? (*écrivez en lettres moulées*)

Est-ce que les frais liés à votre demande sont supérieurs à 15 000 \$?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez noter que le programme fournira jusqu'à 15 000 \$ pour les modifications domiciliaires. Veuillez indiquer le nom de la personne, de l'agence ou de l'organisme qui paiera la différence :

Il faut remplir l'encadré pour les demandes de modifications domiciliaires. Veuillez répondre en adoptant le point de vue du demandeur.

1. Votre habitation : vous appartient est louée* appartient à un membre de votre famille

*Si l'habitation est louée, vous n'êtes pas admissible à un projet de modification domiciliaire (construction). Vous pouvez seulement présenter une demande pour recevoir du financement pour des équipements transférables.

2. Type d'habitation : Bungalow Avec section arrière surélevée (back split) Avec section latérale surélevée (side



split) À deux étages Maison en rangée
Condominium Maison mobile Appartement Autre :

3. Si vous faites une demande pour une modification de salle de bain, à quel étage se trouve la salle de bain?

Rez-de-chaussée Étage supérieur Sous-sol S/O

Pour toutes les demandes, veuillez répondre aux questions suivantes. Veuillez répondre en adoptant le point de vue du demandeur.

1. Est-ce que votre handicap ou le projet est le résultat (cochez toutes les réponses qui s'appliquent) :

D'une blessure subie en milieu de travail : Oui Non

D'un accident de la route : Oui Non

Renseignements sur le demandeur (écrivez en lettres moulées) :
Cette information nous aide à déterminer le meilleur moyen de vous contacter concernant votre demande.

Date de naissance :

Prénom :

Nom préféré (s'il est différent) :

Nom de famille :

Pronoms :

Adresse postale :

Ville et code postal

Téléphone :

Courriel :

État civil :

marié(e)/en union de fait

séparé(e)
 veuf/veuve



Sources de
revenus :

RPC/AV

POSPH/programme

Ontario au travail

RRAG

Autre :

Communiquez avec moi de l'une des manières suivantes :

Courriel

Appel téléphonique

Seulement par la poste

Principale personne-ressource :

En désignant une personne-ressource principale ci-dessous, je reconnais **qu'en tant que demandeur, je ne recevrai aucune information** ou correspondance concernant le résultat de ma demande et que la personne mentionnée ci-dessous est autorisée à parler et à prendre des décisions en mon nom.

Prénom :

Nom de famille :

Pronoms :

**Votre lien avec le
demandeur :**

Adresse postale :

**Ville et code postal
:**

Téléphone :

Courriel :

Communiquer avec moi de l'une des façons suivantes : Courriel

Appel téléphonique

Seulement par la poste

Qu'est-ce qui décrit le mieux votre raison pour exiger les adaptations demandées. Choisissez seulement une réponse.

Éliminer ou minimiser un risque de sécurité des personnes

OU

Prévenir l'hospitalisation/le placement en établissement en aidant à la personne à continuer de vivre d'une façon sécuritaire dans son habitation (avec de l'aide ou sans aide)

OU

Permettre le congé de l'hôpital/l'institution en aidant à la personne à continuer de vivre d'une façon sécuritaire dans son habitation (avec de l'aide ou sans aide)

OU

Pour chercher ou maintenir un emploi

OU

Permettre à un proche aidant de répondre aux responsabilités de prendre soin d'une personne à sa charge qui a un handicap (se rendre à des rendez-vous médicaux, à de la thérapie, et à des activités communautaires, etc.).

OU

Soutenir les enfants et les adultes afin qu'ils participent aux activités développementales/communautaires (exemples : aller à l'école, à l'église, à un travail de bénévolat, à des activités communautaires, etc.).

Permissions

J'accepte que la Marche des dix sous du Canada communique avec moi pour les raisons suivantes :

(cochez toutes les réponses qui s'appliquent)

Collectes de fonds : Pour communiquer avec moi au sujet de faire un don à la Marche des dix sous du Canada

Sondage : Pour obtenir une rétroaction au sujet des services que je reçois de la Marche des dix sous du Canada



- Sondage d'opinion et recherche : Pour solliciter mon opinion au sujet des services ou des politiques qui affectent les personnes en situation de handicap
- Recevoir de l'information : Pour m'informer au sujet de nouvelles informations, nouveaux services ou nouvelles opportunités qui peuvent m'intéresser mais qui sont de compagnies, d'agences ou de fournisseurs de services tiers
- Bénévolat : Pour me donner une opportunité de bénévolat
- Ne communiquez pas avec moi

Protection (confidentialité) des renseignements personnels du demandeur

Objectif

La Marche des dix sous du Canada (MDSC) collecte des renseignements personnels pour diverses fins, y compris la prestation de services, la collecte de fonds, la gestion de la qualité, la recherche, la facturation et le respect des exigences légales et réglementaires.

La MDSC utilise plusieurs mesures de sécurité pour protéger les renseignements personnels et assurer sa confidentialité et elle ne partagera aucun renseignement personnel avec des tiers, sauf si c'est directement lié à la prestation ou à l'amélioration des services que la MDSC fournit ou si une loi du Canada l'exige.

Les renseignements personnels qui ne sont plus requis pour la réalisation des fins déterminées seront détruits, effacés, ou rendus anonymes. La MDSC a des directives et des procédures pour prévenir l'accès non autorisé et gouverner la destruction des renseignements personnels.

La Politique de protection (confidentialité) des renseignements personnels au complet de la MDSC se trouve au site Web de la MDSC ou bien vous pouvez l'obtenir sur demande.

Confirmation des besoins financiers

Je comprends que ce programme est soumis à un examen des ressources et qu'il s'adresse aux résidents de l'Ontario qui ont les plus grands besoins financiers. Si l'un des renseignements que j'ai fournis se révèle être intentionnellement falsifié, je comprends que le Programme de modification des habitations et des véhicules pourrait refuser de me verser une aide financière dans le futur, intenter des poursuites judiciaires et exiger que je rembourse toute aide financière déjà reçue.

_____ (apposez vos initiales) J'atteste que j'ai besoin d'aide financière et que les renseignements fournis dans la présente demande constituent une représentation véridique, complète et exacte de ma situation financière.

Consentement

Je comprends bien les raisons pour lesquelles la Marche des dix sous du Canada (MDSC) a demandé mes renseignements personnels et je donne mon consentement à la MDSC d'utiliser mes renseignements personnels aux fins indiquées. De plus, je comprends que je peux retirer mon consentement à tout moment, sous réserve des obligations légales ou contractuelles et d'un préavis raisonnable, et que la MDSC m'informera au sujet des implications d'un tel retrait.

Signature du demandeur :

Date :

OU si le formulaire est signé par une autre personne que le demandeur, écrivez votre nom au complet ci-dessous :



(Prénom et nom de famille)

J'atteste que je suis le procureur/mandataire spécial du demandeur.